



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Morillon, le vendredi 03 février 2023

Madame, Monsieur,

Le Conseil municipal se réunira :

**Jeudi 09 février à 20 h 00,
Salle consulaire à la Mairie
5 place de la mairie, 74440 MORILLON**

La tenue de la séance du conseil municipal commence par la désignation du secrétaire de séance comme le précise l'article L.2121-15 du CGCT.

L'ordre du jour de la séance portera sur les points suivants :

1. **Fonctionnement des assemblées** - Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 26 janvier 2023 ;
2. **Fonctionnement des assemblées** - Décisions prises par le maire ;
3. **Finances** – Débat d'orientation budgétaire de la commune de Morillon pour l'année 2023 ;
4. **Administration générale** – Approbation de la convention avec la CCMG pour le financement des navettes touristiques – saison hivernale 2022-2023 ;
5. **Administration générale** – Approbation de la convention avec la CCMG pour le financement des navettes touristiques – saison estivale 2023 ;
6. **Urbanisme** – Définition des modalités de concertation pour la déclaration de projet valant mise en cohérence du PLU pour le projet de caserne des pompiers ;
7. **Urbanisme** – Convention avec l'Université de Grenoble pour l'étude sur l'aménagement de la station des Esserts ;
8. **Commandes publique** – Attribution des marchés publics pour le projet de réaménagement de la RD 54 ;
9. **Affaires touristiques** – Lancement de la consultation pour la DSP sur la diversification touristique aux Esserts ;
10. **Affaire sociales** – Attribution d'une subvention au collège Jacques Brel pour un voyage en Italie ;
11. **Questions diverses**

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

Simon BEERENS-BETTEX